



COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF

Comité syndical

Judi 9 février 2023 à 15 heures 30

Salle des Assemblées

Hôtel de ville - Amiens

L'année deux mille vingt-trois, le neuf février à 15 heures 30, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des assemblées de l'Hôtel de ville à Amiens, sous la présidence de Monsieur Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

M. Paul-Eric DECLE
M. Benoît MERCUZOT
Mme Annie VERRIER
M. Pascal RIFFLART
Mme Isabelle SAVARIEGO
M. Franck DARRAGON
M. Jean-Claude RENAUX
M. Joseph DEBART
M. Bernard BOCQUILLON

Communauté de communes Avre Luce Noye

M. Hubert CAPELLE
M. Alain SURHOMME

Communauté de communes du Grand Roye

Mme Bénédicte THIEBAUT

Communauté de communes Nièvre et Somme

M. Philippe FRANCOIS
M. Patrick GAILLARD
Mme Annick LEMAIRE

Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

M. Alain DESFOSES
M. Jean-Jacques STOTER
M. Xavier LENGLET

Communauté de communes Territoire Nord Picardie

M. Jean-Michel MAGNIER
M. Francis PETIT
M. François DURIEUX
M. Bernard THUILLIER

Communauté de communes du Val de Somme

Mme Brigitte LEROY

Sauf :

Mme Margaux DELETRE a donné pouvoir à Mme Annie VERRIER
M. Alain GEST a donné pouvoir à M. Benoît MERCUZOT
Mme Maryse VANDEPITTE a donné pouvoir à M. Paul-Eric DECLÉ
M. Alain DOVERGNE a donné pouvoir à M. Alain SURHOMME
M. Michel WATELAIN a donné pouvoir à M. Xavier LENGLET
M. Pascal BOHIN a donné pouvoir à M. Alain DESFOSES
Mme Isabelle DEWAZIERS a donné pouvoir à M. Jean-Jacques STOTER
Mme Christelle HIVER a donné pouvoir à M. Jean-Michel MAGNIER
M. Didier DINOUART a donné pouvoir à Mme Brigitte LEROY
M. Alain BABAUT a donné pouvoir à Mme Bénédicte THIEBAUT

Excusés, absents : Mme FOURÉ, MM. SAVREUX, FOUCAULT, THÉVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, Mme PINON, DUFOUR, OURDOUILLÉ, Mme QUIGNON, Mme DELANNOY, SUIN, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, Mme CARON-DECROIX, CLIQUET, NOBLESSE, CHEVIN

Etaient également présents :

Fatima OUADI, Directrice du PMGA
Dalila BOUDLAL, Opérateur de gestion
Marie COLLONVILLÉ, responsable PCAET
France DAVID, responsable des Finances et Adm. Générale, chef de projet PAT
Julie-Anne DAYAN, Chargée de mission CRTE
Christelle DOREMUS-BEAUDOIN, Assistante de direction, responsable RH
Séverine HEDIN, Responsable Développement économique
Anna PAILLET, Chargée de mission COT
Laurence RATAUX, Développeur économique
William CLEMENT, Chargé de mission Mobilité

La séance est ouverte à 15 heures 30.

Après l'appel des élus, il est constaté que le quorum n'est pas atteint, le comité ne peut donc pas délibérer sans cette condition.

Le Comité sera de nouveau convoqué le 21 février prochain et pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

1- FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2023
--

Monsieur le Président souhaite profiter de la présence des élus pour évoquer le Débat d'Orientation Budgétaire, et ouvrir le débat sur cet acte majeur de la vie financière de la collectivité.

DEBAT :

M. RIFFLART : « Les contributions initiales étaient fixées à la création du Pôle métropolitain sur une hypothèse sans l'existence d'exercice antérieur. Un excédent cumulé avait permis de ne pas appeler les contributions Actions en 2021 et 2022. Après 2 ans de recettes non appelées, nous arrivons aujourd'hui à un temps d'équilibre et il faut de nouveau appeler des contributions « Action » mais je serai plutôt favorable à modifier la seule contribution Statutaire. »

M. DECLÉ : « Il y a une erreur sur le pass tourisme, en effet après différentes réunions, le pass ne peut pas être pris en charge par le PMGA, cette action sera donc réalisée par l'office de tourisme

d'Amiens et prise en charge par Amiens Métropole et non par les EPCI. »

M. RIFFLART : « Ce n'est pas ce qui avait été dit. Les 28 000 € sont issus du coût du Pass pour sa mise en œuvre technique ».

M. MERCUZOT : « Si ce n'est pas le Pôle qui porte cette action, elle ne doit pas être portée par AM ou vice versa, il y a une coordination à trouver. »

Mme THIEBAUT : « Le reflet des réflexions du Bureau a été de dire que vue la situation financière des EPCI et de l'ensemble des territoires, est-ce que le Pôle métropolitain dans son DOB ne devrait pas se focaliser sur ses compétences premières (PCAET, CRTE, SCOT, CDD) et faire un arbitrage en fonction du fond vert ? C'est le reflet du Grand Roye. »

« Dans la présentation qui nous a été faite, j'ai cru noter que dans les charges de structures sont déjà intégrées les compétences. »

M. RIFFLART : « Au début du mandat j'ai sorti des actions qui n'entraient pas dans le cadre des compétences.

Si nous ne validons pas certaines actions qui vont être financées, cela serait dommage de passer à côté. »

M. MERCUZOT : « Ma réflexion n'est pas sur les projets validés mais j'ai moins de compréhension sur les projets à arbitrer. Est-ce pour chaque année ou pour plusieurs exercices (ex simi ?)

Dans les recettes nous ne retrouvons pas les financements annoncés de près de 80%.

Fatima OUADI : « Effectivement nous avons parlé de TENMOD pour lequel un financement est attendu mais avec un versement des subventions en différé, qui n'interviendra qu'à partir de 2024 car les subventions sont encore incertaines. (idem pour le Scot et EMC²) »

16h20 départ Mme THIEBAUT

M. RENAUX : « Pourquoi une dépense sur le co-voiturage alors que le département a déjà travaillé sur cette thématique.

Fatima OUADI : « Il s'agit d'une étude qui peut être financée à 80% et n'est pas le même système que celui en place actuellement. Il s'agit de mettre en place une infrastructure qui permettra de créer des lignes de covoiturage sur le même principe que des lignes de bus (arrêts, affiches...) »

M. RIFFLART : « Pour bénéficier du fonds vert il faut initier des projets. Nous ne sommes pas sur le même type de projet que celui du département, celui-ci ne peut pas être bénéficiaire du fond vert. »

M. RENAUX : « Via un financement sur 3 ans mais après qui portera le dispositif ? »

M. STOTER : « J'allai poser la même question. Est qu'un Pôle métropolitain qui n'est pas AOM, peut-il porter le projet de liaison de ligne régulière de co-voiturage ?. L'idée est séduisante mais se pose le problème des compétences (ex le Grand Roye). En termes de phasage c'est trop tôt mais c'est une bonne opportunité. »

M. RIFFLART : « Ce sont des propositions qui affichent une recette minimum ».

M. DESFOSES : « Alain GEST a dit lundi en bureau qu'il fallait arrêter les dépenses, Alain BABAUT quant à lui a dit qu'il fallait arrêter de participer au salon SIMI .

Il ne faut surtout pas se disperser et se perdre, par exemple Bénédicte THIEBAUT a parlé du cadastre solaire pensant qu'il était fait et finalement nous risquons de perdre des financements. »

M. MERCUZOT : « Je trouve qu'en plus des arbitrages, il serait utile d'avoir les coûts pluriannuels, cela serait intéressant et dans l'hypothèse où les projets étaient validés : comment seront-ils répartis ? »

M. RIFFLART : « A un moment les dépenses liées à EMC² et au Scot vont diminuer. Que ferons-nous ensuite, il faut que nous ayons une dimension de vision stratégique de nos bassins de vie, par exemple par la mobilité, nos missions de développement durable (PAT).

Il faut se restructurer pour les années futures, ici il s'agit d'un équilibre à trouver sur ce budget rigoureux, affiner les mécanismes d'opportunité. Quel avenir du Pôle et de ses missions ? Nous devons construire collectivement cette vision. »

M. MERCUZOT : « Je partage le discours politique. C'est compliqué pour tous et de point de vue du PMGA on voit que nous investissons beaucoup notamment sur l'étude déplacement ... Nous sommes sur 2 années chargées alors peut-être que l'on peut rester sur la même hauteur de dépenses. »

M. STOTER : « Je me rappelle d'une enquête lourde pour le Scot voulue par tous et qui aujourd'hui est à conduire pour avoir une prospective territoriale, donner une cohérence d'ensemble, que voulons-nous transférer au PMGA, rappelons-nous de notre histoire et regardons ce que nous voulons/pouvons faire et des opportunités se présentant, en fonction des moyens financiers et humains. »

M. DESFOSSÉS : « Ce qu'il nous manque c'est une recette dynamique !

Exemple : les zones d'activités en sortie d'autoroute (CC2SO, Grand Roye, Nièvre et Somme, Val de Somme) pourquoi ne pas se servir de cette fiscalité des zones pour un transfert vers le PMGA (CVAE). Cela permettrait de réduire les contributions des EPCI.

Départ de Mme SAVARIEGO à 16h50

Présentation des autres points inscrits à l'ordre du jour qui feront l'objet de délibération lors du prochain comité syndical :

2- FINANCES : Autorisation de lancer l'appel d'offres pour le marché TENMOD

Dans le cadre du pilotage, de la mise en œuvre et du suivi du projet TEN MOD, le PMGA s'est porté volontaire pour être le porteur du projet pour le compte des cinq EPCI suivants :

- CC Avre-Luce-Noye
- CC Nièvre et Somme
- CC Pays du Coquelicot
- CC Territoire Nord Picardie
- CC Val de Somme

Le fait que le Pôle soit porteur permet d'avoir une stratégie territoriale globale en termes de mobilité, et d'être le seul interlocuteur avec l'ADEME, financeur du projet à hauteur de 50 % pour un montant total de 200 000 € HT.

Pour cela un cahier des charges va être mis en consultation afin de recruter un bureau d'études qui réalisera les études pour les deux documents stratégiques. L'objectif est d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et un Schéma Directeur Cyclable (SDC) par EPCI. L'objectif de ces deux documents est d'avoir un plan d'actions qui cible les investissements à réaliser dans la durée. Le PMS abordera toutes les mobilités (Transports en commun, modes doux, covoiturages, etc.) et le SDC lui permettra de faire un focus sur le développement du vélo dans chaque territoire (les investissements de voiries, service d'achat/location de vélo, service de réparation de vélo, etc.) Ce marché est passé dans le cadre de l'Appel à Manifestation Intérêt TEN MOD (Territoire des Nouvelles Mobilités Durables) et sera conclu pour une durée de 2 ans et demain à partir de la notification, soit 18 mois pour l'élaboration des documents et 1 an pour la période de consultation et avis, ainsi que la validation dans les différentes instances.

L'estimation du coût de la prestation est de 200 000 € HT avec une répartition 50% financée par

l'ADEME, et 50% financée dans un premier temps par le PMGA, mais la somme due par le PMGA sera partagée par les 5 EPCI du projet qui sont Autorité Organisatrice de la Mobilité.

3- FINANCES : Adhésion à l'association « La Fresque de la Renaissance Ecologique »

Les supports de communication du PCAET utilisent le visuel et l'outil de la Fresque de la Renaissance Écologique.

Afin de pouvoir réutiliser les visuels de cet outil, le PMGA doit adhérer à l'association « la fresque de la Renaissance Écologique ». Cette adhésion aura une durée de 1 an reconductible pour une somme de 24,00€ TTC.

Départ M. PETIT, DURIEUX à 17h

4 FINANCES : Participation au projet Interreg VI

Le PMGA a l'opportunité d'intégrer un projet Interreg VI 2024-2027. Il s'agit d'un programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Wallonie-Vlaanderen qui s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges transfrontaliers entre les Régions Hauts-de-France et Grand Est, la Wallonie, la Flandre Occidentale et Orientale.

Ce projet appelé Build Value est consacré aux éco-matériaux. Il a pour objectif de donner de la valeur à la construction et la rénovation en favorisant l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental. Le PMGA pourra en tant que partenaire opérateur obtenir des financements à hauteur de 60% de ses dépenses de fonctionnement (par exemple ETP) et d'actions (démonstrateur éco-matériaux, promotion de la filière biosourcée, étude des gisements et ressources...)

Il doit répondre à la priorité 2 du programme : « *Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique* » et à son objectif spécifique 2.4 : « *Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes* ». Ce qui inclut notamment la gestion raisonnée des ressources.

Il a été proposé au PMGA de devenir partenaire opérateur le 19 janvier 2023. Le calendrier du programme Interreg VI nous contraint à valider rapidement la participation du PMGA puisque la date de clôture est fixée au 15 février à 12h. C'est pourquoi le projet a été ajouté à l'ordre du jour et présenté lors de la commission PCAET & Transition Écologique du 26 janvier. L'ensemble des élus présents a approuvé la participation du PMGA au projet Build Value.

Départ M. MAGNIER : 17h05

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 17 heures 10 et remercie l'ensemble des participants.

**Le Président,
Pascal RIFFLART.**